

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/09/27-6/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180927-lmc100000017763-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2018

Réception Préfet : 02/10/2018

Publication RAAD : 02/10/2018

Commission n° 6 – Culture et Patrimoine
Rapporteur : MORIN Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : Participation complémentaire du Département de Seine-et-Marne aux communes et aux associations organisant en 2018 des manifestations labellisées "Mission du Centenaire" dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Le Département de Seine-et-Marne participe activement cette année aux Commémorations de la fin de la guerre 14/18. Il organise un spectacle orphéonique "Les Lumières de la Paix" le 8 septembre 2018 à l'attention de tous les seine-et-marnais sur la place d'Armes de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie nationale de Melun et publie, avec le soutien des Archives départementales, une brochure rétrospective des temps forts de son histoire. Parallèlement, Il souhaite aussi apporter sa contribution aux manifestations et aux commémorations organisées par les communes et les associations. Ne pouvant répondre à l'ensemble des demandes, il a décidé de soutenir celles qui avaient obtenu le label "Mission du Centenaire".

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°3,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 21 décembre 2017, relative au Budget primitif 2018,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer dans le cadre des Commémorations du Centenaire, sur la base « Aide socle », les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Aux communes :

- **500 €** à Bourron-Marlotte, pour l'exposition « Bourron-Marlotte, village de l'arrière »,
- **500 €** à Bussy-Saint-Georges, pour les spectacles « Ennemis hier, Frères aujourd'hui »
- **500 €** à Coulommiers, pour les commémorations du Centenaire, pour exposition « Guerre 14/18 »,
- **500 €** à Fontainebleau, pour l'exposition sur « Les enfants pendant la Grande Guerre »
- **500 €** à La Ferté-sous-Jouarre, pour l'exposition « La Grande Guerre au travers des arts »,
- **500 €** à Melun, pour les commémorations « Hommage aux morts »,
- **500 €** à Penchard, pour le Centenaire 14-18,
- **500 €** à Saint-Pierre-lès-Nemours, pour l'exposition « Quand le cinéma s'empare de la Première Guerre Mondiale »,
- **500 €** à Torcy, pour l'exposition « Torcy et ses soldats durant la Guerre 1914-1918 »,
- **500 €** à Vaux-le-Pénil, pour la célébration de « l'Armistice du 11 novembre 2918 ».

Aux associations :

- **500 €** à l'Amicale des Anciens Combattants de Mareuil-les-Meaux, pour « Honneur à nos poilus »,
- **500 €** à l'association « CFD' Expo », pour l'exposition « 11 novembre 1918, le combat de trop » à Montereau-Fault-Yonne,
- **500 €** à l'association « Barbizon en Fête », pour le Centenaire de l'Armistice,
- **500 €** à l'association « Histoire et archéologie » de Château-Landon, pour l'exposition « Soupe du poilu ».

Article 2 : d'attribuer dans le cadre des Commémorations du Centenaire, sur la base « Manifestations d'intérêt et à rayonnement départemental », les subventions suivantes :

- **10 000 €** à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour « Lueurs d'espoir »,
- **5 000 €** à la commune de Serris, pour les manifestations du Centenaire de 1918,
- **2 500 €** à la commune de Saint-Soupplets, pour son évènement autour du Centenaire.

Article 3 : d'autoriser l'attribution et le versement de la ou les subventions mentionnées ci-dessus pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolues à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au Règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne.

Article 4 : de prélever les crédits nécessaires au financement de ces subventions dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre :

- « Actions Combattants », opération « anciens combattants et manifestations du souvenir », du domaine « développement culturel », à hauteur de 7 000 €.
- « Dispositif des parrainages et partenariats divers et exceptionnel », du domaine « communication », à hauteur de 17 500 €.
-

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne